

avantage. La plupart y ont mis de la négligence, et obtinrent ainsi une récolte très-inférieure, tant à leur préjudice qu'à celui de la maison Vergueiro; plusieurs n'émondaient pas même leurs caféiers, ensorte que non-seulement la maison Vergueiro souffre le préjudice d'une récolte inférieure, mais encore les plantations se détériorent et menacent de périr peu à peu faute d'entretien.

Pendant mon séjour dans vos colonies, j'ai eu maintes occasions de me convaincre que, loin de refuser aux colons rien de ce dont ils ont généralement besoin, vous avez tenu à l'honneur de contribuer au bien-être de chacun, et que même pendant l'émeute vous aviez des soins pour chacun, sans faire attention qui était ou non compromis. Je suis donc convaincu que les colons reconnaîtront leur injustice, et qu'ils vous rendront bientôt leur confiance d'autrefois.

Je termine en exprimant le désir que votre honorable père jouisse encore des bons résultats de son œuvre.

Agréé, etc.

(Signé) Dr. J. Ch. HEUSSER.

NOTE

de la Légation du Brésil

au

Président de la Confédération suisse.

Berne, le 5 Juillet 1858.

Monsieur le Président,

Je m'empresse de transmettre à V. E. plusieurs communications que je viens de recevoir de mon Gouvernement par la malle expédiée de Rio de Janeiro le 8 Juin dernier.

Je lui avais donné connaissance de la dépêche du Département fédéral du Commerce et des Péages, concernant l'établissement d'un agent consulaire suisse dans la colonie *Leopoldina*, et j'avais sollicité des renseignements sur le fait que le Consulat suisse à Rio aurait été forcé de dépenser une certaine somme pour venir en aide à plusieurs

colons qui alléguaient avoir été chassés de la colonie Senador Vergueiro.

Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères me communique, par une dépêche du 6 Juin, qu'en vertu du récent décret du 13 Mars, le Gouvernement impérial ne refusera pas l'exequatur à la nomination de pareils agents à Leopoldina ou en d'autres localités de l'empire; ces agents devant être nommés par les Consuls, dont ils sont les Délégués, et ne pouvant pas l'être par les vice-consuls. Quant au second point, Son Excellence s'était adressée au Département de l'Intérieur, du ressort duquel sont les affaires de colonisation, dans le but d'obtenir des renseignements sur le fait allégué; le peu de temps écoulé entre la réception de mon rapport et le départ du paquebot n'ayant pas permis de m'envoyer les dits renseignements par ce courrier.

Je reçois par la même malle une dépêche de Son Excellence Mr. le Ministre de l'Intérieur, dans laquelle il m'est annoncé que le Gouvernement impérial, ayant été informé que la maison de commerce *H. Beaucourt et Comp.* de Paris, dans sa qualité d'agents de l'Association centrale de colonisation de Rio, s'était conduite d'une manière irrégulière, en ce qui concerne les engagements et le bien-être des émigrants pendant la traversée, a résolu de lui retirer son assistance. Je suis chargé d'annoncer *officiellement* cette résolution aux Gouvernements près lesquels je suis accrédité, en leur assurant que des ordres ont été expédiés aux Consuls brésiliens, qui dans les ports d'embarquement ont à intervenir dans la légalisation des passeports et des contrats des colons, d'employer toute surveillance, afin d'éviter que les émigrants soient induits en erreur, ou séduits par des moyens réprouvés.

Je m'empresse de transmettre à Votre Excellence ces communications, qui témoignent, encore une fois, de tout l'intérêt que le Gouvernement impérial porte à la cause de l'émigration.

J'ai l'honneur de réitérer à Votre Excellence les assurances de ma plus haute considération.

Le chargé d'affaires du Brésil,
A. LOURERO.

NOTE de la Légation un Brésil au Président de la Confédération suisse.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1858
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.07.1858
Date	
Data	
Seite	243-244
Page	
Pagina	
Ref. No	10 057 730

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.